



FICHE TECHNIQUE



Le DMP



Le **Dossier Médical Partagé** (DMP) est un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise vos informations de santé : traitements, résultats d'examens, allergies... Il vous permet de les partager avec les professionnels de santé de votre choix, qui en ont besoin pour vous soigner.

Le DMP, qu'est-ce que c'est ?

Gratuit, confidentiel et sécurisé, le DMP conserve précieusement vos informations de santé en ligne. Il vous permet de les partager avec votre médecin traitant et tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge, même à l'hôpital.

Le DMP est le seul service qui vous permet de retrouver dans un même endroit :

- Votre historique de soins des 24 derniers mois automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie,
- Vos antécédents médicaux (pathologie, allergies...),
- Vos résultats d'examens (radio, analyses biologiques...),
- Vos comptes rendus d'hospitalisations,
- Les coordonnées de vos proches à prévenir en cas d'urgence,
- Vos directives anticipées pour votre fin de vie.

En cas d'urgence, le DMP peut améliorer l'efficacité de votre prise en charge

En cas d'urgence, un professionnel de santé doit agir vite. L'accès à votre DMP peut s'avérer particulièrement utile :

- Lors d'un appel au Samu Centre 15 vous concernant, le médecin régulateur pourra alors accéder à votre DMP.
- Si votre état présente un risque immédiat pour votre santé : un professionnel de santé pourra accéder à votre DMP.
- Tous ces accès en urgence sont tracés dans votre DMP.

Un dossier confidentiel, sécurisé et à votre main

L'accès à votre DMP est hautement sécurisé. À part vous, seuls les professionnels de santé autorisés (votre médecin traitant, infirmier, pharmacien...) peuvent le consulter :

- Vous pouvez ajouter ou masquer un document. Seul votre médecin traitant peut accéder à l'ensemble des informations contenues dans votre DMP.
- Vous pouvez gérer les accès à votre DMP (bloquer un professionnel de santé, supprimer une autorisation).
- Vous êtes libre de demander à tout moment la fermeture de votre DMP.
- Le DMP n'est pas obligatoire et n'a aucun impact sur vos remboursements.



Élections professionnelles du 6 décembre 2018



Le dossier médical partagé (DMP, avant 2015 : dossier médical personnel) est un projet public lancé en France par le ministère de la Santé visant à ce que chaque Français dispose d'un dossier médical informatisé reprenant toutes les données médicales du patient. Le projet est lancé par la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie.

Le DMP a pour but de mettre à disposition des professionnels de santé, avec l'accord préalable du patient, des informations médicales (antécédents médicaux, résultats de laboratoire d'analyses, imagerie, traitements en cours) en provenance d'autres professionnels de santé (généralistes, spécialistes, personnel infirmier ou hospitalier) définissant un profil médical de chaque patient.

Le système est opérationnel depuis mi 2011. Au début de 2014, environ 400 000 dossiers ont été créés. Environ 500 millions d'euros ont été investis depuis 2004, essentiellement par l'assurance maladie.

Pourtant, d'après un sondage publié en 2013, 83 % des Français sont favorables à son principe.

Il est officiellement disponible pour tous à partir du 6 novembre 2018 à la suite d'une annonce de la ministre de la santé, Agnès Buzyn.

Témoignages

« LE DMP, C'EST PRATIQUE »

À 32 ans, mère au foyer pour élever ses trois enfants, Angélique est depuis quelques semaines enceinte de son quatrième enfant quand, en ce début juillet 2006, le consortium France Télécom amorce l'expérimentation du DMP dans le Nord. Elle est donc une patiente toute désignée pour ouvrir un DMP comme le lui propose son médecin spécialiste. Aujourd'hui elle s'en félicite. Au vu d'une précédente analyse de sang, son médecin traitant, aussi volontaire pour le DMP, l'a rassurée sur un fort taux observé. D'un clic, il a constaté que tel était déjà le résultat de la numération sanguine qu'elle avait effectuée juste avant d'être enceinte. Donc pas de souci pour le bébé.

Ayant la chance de résider à la limite d'une zone couverte par le haut débit, elle se connecte en un clin d'œil à son DMP depuis son domicile. Il lui suffit d'entrer son « numéro de passe », l'identifiant et à chaque connexion de répondre à une question aléatoire.

A partir de là, elle prend connaissance de données qu'elle n'aurait pas obtenues aussi facilement comme l'IRM, les courriers échangés entre médecins et l'indication des personnes ayant visité son DMP, comme le praticien qui lui a fait l'IRM à l'hôpital.

« Le DMP, dit-elle, est pratique parce que l'on dispose de toutes les données. Y compris sur les visiteurs. Cela rassure. Il est attractif en raison des clichés, qui y figurent ». Seul bémol : « ne figure que le compte rendu de l'échographie mais pas la vidéo de la grossesse car le gynécologue ne dispose pas encore de l'appareil qui le permettrait. Mais cela viendra » espère-t-elle.

Ce qu'elle apprécie aussi c'est de pouvoir masquer ses données en fonction des intervenants. Evidemment il ne lui viendrait pas à l'esprit d'opérer une telle restriction vis-à-vis de son médecin traitant.

« UNE OPPORTUNITÉ A SAISIR »

Mis en œuvre dans le bassin minier depuis juin le DMP répond à « un vieux rêve d'infirmière. Celui de la prise en charge globale du malade » explique Micheline, qui avant de présider une délégation départementale de France Alzheimer, était directeur de soins infirmiers d'un centre hospitalier. Aujourd'hui, elle estime qu'une possibilité « inédite s'offre de mettre le malade au centre des préoccupations des acteurs médicaux et paramédicaux sans déposséder ceux-ci de leur légitimité. C'est une opportunité à saisir » insiste-t-elle.

Si elle approuve la formule du masquage signalé, elle doute que le malade « s'amuse à retirer un traitement, sauf à perdre la raison ». Pour les malades Alzheimer atteints de pertes de mémoire, le DMP, s'il est bien rempli, garantit le souvenir des antécédents médicaux, insiste-t-elle. Ce qu'elle craint ? « Que le malade se retrouve seul devant l'écran de son ordinateur à découvrir l'éventuelle gravité de son état. »

« JE NE VOIS PAS POURQUOI LE DMP NE SERAIT PAS UN PROGRÈS »

C'est sa cardiologue qui le suit depuis des années qui a proposé à Denis d'ouvrir un DMP. Il connaissait déjà le Dossier médical personnel car il avait vu un reportage au Journal télévisé quelques semaines avant.

C'est donc en toute confiance qu'il a renvoyé les formulaires et ouvert, de chez lui, son dossier médical personnel. L'inscription ne lui a posé aucun problème. De toute façon il aime ce qui est nouveau et permet de lui faciliter la vie. Pour le DMP, il pense que ce sera « comme pour la carte Vitale qui est aujourd'hui utilisée partout ».

Sur le principe, il trouve très intéressant d'avoir accès aux informations médicales en même temps que son médecin. Sur son dossier, ouvert il y a à peine dix jours, il peut consulter le compte rendu médical de sa cardiologue et dans quelques temps l'épreuve d'effort qu'il doit faire.

Denis est « connecté à internet », d'abord pour ses enfants, mais il s'en sert aussi régulièrement pour lui. Il n'a donc eu aucun problème à accéder et à consulter son DMP. Très à l'écoute des autres, il se demande comment les personnes âgées ou de manière générale celles qui ne sont pas informatisées, pourront accéder à leur propre DMP : « Y aura-t-il des bornes mises à leur disposition ? ».

Pour ce patient qui doit être régulièrement suivi « c'est très intéressant d'avoir toutes les informations médicales réunies en un seul endroit et facilement accessibles. Pour moi ça ne peut être qu'un progrès, je ne vois pas pour quelles raisons un malade n'y serait pas favorable. Quant à savoir si cela fera faire des économies... je n'en sais rien ! »

Sa seule peur : « Qu'un malade découvre sa maladie sur son DMP ! »

Autre interrogation, la compréhension par le patient de ce qu'il y a dans son dossier : « Pourra-t-on poser des questions à son médecin par le biais d'une messagerie ? ». Quant au masquage, il dit avoir une parfaite confiance en son médecin traitant à qui il ne cache rien,... ce qui n'est pas forcément le cas avec d'autres professionnels.

" L'IMPULSION DONNÉE PAR LE GIP-DMP NOUS A FAIT GAGNER CINQ ANS "

Marie-Noëlle était correspondante du GIP-DMP lors de la phase d'expérimentation du DMP dans sa région :

« Dans notre région, nous avons mené l'expérimentation du DMP en collaboration avec Santénergie, l'un des six hébergeurs retenus par le GIP-DMP pour cette phase d'expérimentation. Dans un premier temps, nous avons sélectionné une demi-douzaine d'établissements hospitaliers dotés d'une solide culture informatique et une cinquantaine de médecins afin de « recruter » environ 2 500 patients. Pour ces derniers, nous avons ciblé des personnes atteintes de pathologies lourdes en cardiologie, hématologie, cancérologie, gynécologie... pour lesquelles le DMP pouvait avoir un sens. C'était important pour "faire vivre" les DMP avec un minimum d'actes ou de consultations. Surtout avec un calendrier aussi serré. En effet, si l'expérimentation a officiellement démarré le 1^{er} juin 2006, elle n'a fonctionné que de septembre à décembre. En dépit des nombreux problèmes techniques, le bilan de cette première phase est positif. Institutionnels, praticiens, patients... tous sont convaincus qu'un meilleur suivi est indispensable. Les nombreux appels reçus par la hot line que nous avons mise en place pour accompagner l'opération témoignent d'un réel consensus sur ce point. La dimension nationale du projet a joué un rôle d'entraînement énorme. Sans cette impulsion du GIP-DMP, ce que nous avons accompli en quelques mois nous aurait pris cinq ans. »

SSI

Alors que certains estiment la valeur marchande des données de santé à 10 fois celle des données bancaires, nombreuses et peu écoutées sont les voix qui alertent sur les dangers d'une utilisation de ces données qui ne respectent pas le droit d'ingérence éthique international.

Alors que les experts en cybercriminalité alertent régulièrement on constate que les attaques contre les bases de données se multiplient depuis plusieurs années. On apprend que sur le darkweb, l'underground d'internet, le dossier médical a une valeur, une cotation. Si vous êtes à la tête d'une base de données que vous avez subtilisée à un établissement d'une centaine de milliers de dossier médicaux, vous avez entre 2 et 3 millions de dollars » !"

Malgré les mesures de protection prises par les différents états ou institutions qui les hébergent, les attaques informatiques dans le secteur de la santé ont augmenté de 600 % en l'espace de 10 mois en 2014 aux Etats-Unis.

Au Royaume Uni, un pirate d'Anonymous déclare avoir piraté les données du NHS portant sur environ 1,2 million de patients en 2017...

Une attaque de grande ampleur contre les hôpitaux britanniques en 2017 a sérieusement désorganisé des dizaines d'hôpitaux, contraints d'annuler certains actes médicaux et de renvoyer des ambulances vers d'autres établissements.

En Norvège ce n'est pas moins de la moitié de la population qui pourrait avoir vu ses données de santé dérobées par les hackers.

Paris, le 30 novembre 2018

